

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 30 juin 2014

Nos Réf : LTH/PG

Objet : Demande de précisions sur l'évolution des hébergements à proximité des hôpitaux

Madame la Ministre,

Par un courrier du 24 février 2014, nous avons attiré votre attention sur la situation de fragilité de l'offre d'hébergement à proximité des hôpitaux. Nos organisations ont été reçues par Monsieur Crémieux quelques semaines plus tard, et nous lui avons confié notre ambition à inscrire ces établissements d'hébergement associatifs, mutualistes et publics dans le projet de loi de santé. En effet, ces établissements concourent à l'hébergement des malades pris en charge en ambulatoire et permettent d'héberger les familles en situation de précarité lorsqu'elles sont éloignées de leurs enfants et proches hospitalisés.

L'hébergement de ces deux catégories de population constitue un élément fondamental de leur projet et permet de répondre à une double demande d'accompagnement social dans un contexte d'augmentation des actes ambulatoires et nous nous félicitons de cette prise en compte dans le projet de loi de santé. Cette reconnaissance législative permettra sans aucun doute le développement et la pérennité de fonctionnement de ce type de structure.

Pour autant, nos organisations souhaiteraient vous rencontrer au plus vite afin de vous exposer deux problématiques sur la régulation et le financement des établissements actuellement existants.

La première, relative au développement expérimental de l'offre uniquement par le secteur hospitalier met de côté et laisse sans perspective les projets à but non lucratif proposés par de petites associations regroupées à la FNEAFH et par les mutuelles. Cette précision nous semble inutile voire même dangereuse pour les associations et mutuelles développant cette offre d'hébergement.

La seconde provient des difficultés de financement de ces structures proposant un hébergement à caractère social pour les familles avec le concours du FNASS de la sécurité sociale et un hébergement dans le cadre d'un parcours de soins en ambulatoire financés par le FNASS ou par conventionnement direct avec un hôpital, une Agence régionale de santé ou une caisse de sécurité sociale. Ces hébergements répondant efficacement aux familles de malades qui y sont hébergés et aux besoins des malades pris en charge en ambulatoire n'ont aucun modèle de financement stabilisé, mettant ainsi en péril la pérennité de leur fonctionnement.

Les organisations signataires de ce courrier souhaitent que rapidement l'offre associative et mutualiste soit actée au sein du projet de loi et échanger avec vous sur leur modèle de financement.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien réserver à notre demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Antoine DUBOUT
Président



Frédéric VALLETOUX
Président



Fédération Nationale
des Établissements d'Accueil
pour Familles d'Hospitalisés

Daniel ERHEL
Président



Léonard NZITUNGA
Président



Dominique BALMARY
Président

Copies

- Gilles GATEAU, Conseiller auprès du Premier ministre
- Michel REGEREAU, Président de la CNAMTS
- Pierre-Louis BRAS, Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales
- Thomas FATOME, Directeur de la Sécurité Sociale
- Bernadette DEVICTOR, Présidente de la CNS